



FICHE SIGNALÉTIQUE DE SÉCURITÉ DE PRODUIT

Section 1: Identification du Produit et de l'Entreprise

Nom du produit: Adhésif à vaporiser
Numéro(s) de produit: 03018, 73018
Utilisation du produit: Adhésif à usages multiples en aérosol

Coordonnées du fabricant / fournisseur:

Aux États-Unis:
CRC Industries, Inc.
885 Louis Drive
Warminster, PA 18974
www.crcindustries.com
1-215-674-4300 (Généralités)
800- 521-3168 (Technique)
800-272-4620 (Service à la clientèle)

Au Canada:
CRC Canada Co.
2-1246 Lorimar Drive
Mississauga, Ontario L5S 1R2
www.crc-canada.ca
1-905-670-2291

Au Mexique:
CRC Industries Mexico
Av. Benito Juárez 4055 G
Colonia Orquídea
San Luís Potosí, SLP CP 78394
www.crc-mexico.com
52-444-824-1666

Urgence 24 heures – CHEMTREC: 800-424-9300 ou 703-527-3887

Section 2: Identification des Risques

Vue d'Ensemble des Risques

DANGER: Très inflammable. Nocif ou mortel si ingéré. Vapeur nocive. Contenu sous pression. Selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, ce produit est dangereux.

Apparence et odeur: Liquide blanc, odeur de menthe lorsque mouillé

Effets potentiels sur la santé:

EFFETS AIGUS:

YEUX: Peut causer une irritation, des rougeurs, larmoiement et une vision floue.

PEAU: Une exposition prolongée ou répétée peut causer une irritation modérée de la peau, une délipidation et même une dermatite.

INHALATION: Une inhalation excessive de vapeurs peut causer une irritation nasale et respiratoire, des vertiges, des faiblesses, de la fatigue, des maux de têtes, la perte possible de conscience et même l'asphyxie. Arythmie cardiaque possible à des concentrations élevées.

INGESTION: Le risque principal est l'aspiration par les poumons lorsque avalé ou lors d'un vomissement. L'aspiration peut entraîner une pneumonie chimique.

EFFETS CHRONIQUES: L'observation de ce matériau (ou de ses composés) semble indiquer qu'une surexposition provoque les effets suivants chez les animaux en laboratoire: dommage aux reins, dommage aux yeux, dommage au foie

ORGANES VISÉS: reins, foie

État physique aggravé par exposition: Cutané et conditions respiratoires

Se reporter à la section 11 pour les renseignements sur la toxicologie et la cancérogénicité

Section 3: Composition / Renseignements sur les Ingrédients

COMPOSANT	NUMÉRO CAS	% par pds
Isohexane	107-83-5	20 – 30
Oxyde de méthyle	115-10-6	10 – 20
acétone	67-64-1	10 – 20
Cyclohexane	110-82-7	10 - 20
Isobutane	75-28-5	5 – 10
1,1-Difluoroéthane (HFC-152a)	75-37-6	5 – 15
Propane	74-98-6	5 – 10
n-pentane	109-66-0	3 - 8

Section 4: Premiers Soins

- Contact oculaire: Asperger immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin, si l'irritation persiste.
- Contact cutané: Retirer les vêtements contaminés et laver la zone touchée avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin, si l'irritation persiste. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Inhalation: Déplacer la personne à l'air frais. Maintenir la personne calme. Si la personne ne respire pas, donner la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. Communiquer avec un médecin.
- Ingestion: NE PAS provoquer de vomissements. Si consciente, donner deux verres d'eau. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Obtenir immédiatement des soins médicaux.
- Avis aux médecins: Risque d'aspiration. Traitement symptomatique.

Section 5: Mesures en cas d'Incendie

Propriétés d'inflammabilité: Ce produit est très inflammable conformément à la définition de l'inflammabilité pour aérosol.

(Vous reporter à 16 CFR 1500.3(c)(6)).

Point d'éclair: - 156°F (PMCC) Limite d'explosion supérieure: 18.0
 Température d'autoallumage: ND Limite d'explosion inférieure: 1.0

Données pour incendie et explosion:

- Moyen d'extinction approprié: CO₂, produit chimique sec, mousse, brume d'eau
- Produits de combustion: Acide fluorhydrique et possiblement du fluorure de carbonyle; oxydes de carbone; variétés d'hydrocarbures; oxydes de soufre
- Risques d'explosion: Les contenants aérosols peuvent, lorsqu'ils sont exposés à la chaleur d'un feu, accumuler de la pression et exploser.
- Protection des pompiers: Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes, approuvés par NIOSH pour la protection contre la suffocation et la décomposition toxique possible des produits. Une protection oculaire et cutanée doit être fournie. Utiliser un vaporisateur d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie et pour affaiblir les vapeurs pouvant se former lors de la décomposition du produit.

Section 6: Mesures en cas de Fuites Accidentelles

Précautions personnelles:	Utiliser les mesures de protection personnelle recommandées à la Section 8.
Précautions pour l'environnement:	Prendre les précautions nécessaires pour éviter la contamination du sol et des surfaces d'eau. Ne pas vidanger dans les égouts ni les collecteurs d'eau pluviales.
Méthodes de confinement et de nettoyage:	Éliminer les sources d'ignition. Ériger une digue autour du déversement. Ventiler la zone avec de l'air frais. Dans un espace confiné ou dont la circulation d'air est limitée, les nettoyeurs doivent porter une protection respiratoire appropriée. Récupérer ou absorber le matériel répandu à l'aide d'un absorbant indiqué pour les déversements de produits chimiques. Mettre les absorbants utilisés dans des contenants de déchets appropriés.

Section 7: Entreposage et Manipulation

Procédures de manipulation:	Ne pas utiliser à proximité d'une source d'ignition. Ne pas fumer pendant l'utilisation de ce produit. Utiliser une ventilation adéquate. Laver les mains après l'utilisation et avant de toucher des produits alimentaires. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.
Procédures d'entreposage:	Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri des rayons du soleil. Les boîtes d'aérosol doivent être conservées à une température inférieure à 120°F afin d'éviter la rupture des boîtes. Entreposer hors de la portée des enfants.
Niveau d'entreposage d'aérosol:	III

Section 8: Contrôles d'Exposition / Protection Personnelle

Directives sur l'exposition:

COMPOSANT	OSHA		ACGIH		AUTRE		UNITÉ
	TWA	STEL	TWA	STEL	TWA	SOURCE	
Isohexane	NE	NE	500	1000	NE		ppm
Oxyde de méthyle	NE	NE	NE	NE	NE		
acétone	1000	NE	500	750	NE		ppm
Cyclohexane	300	NE	100	NE	NE		ppm
Isobutane	NE	NE	1000	NE	NE		ppm
1,1-Difluoroéthane	NE	NE	NE	NE	1000	AIHA	ppm
Propane	1000	NE	1000	NE	NE		ppm
n-pentane	1000	NE	600	NE	NE		ppm
N.E. Non établi		(c) – ceiling (plafond)	(s) – skin (peau)	(v) – vacated (libre)			

Contrôles et protection:

Contrôles techniques:	L'aire doit être suffisamment aérée. Un appareil d'aspiration local est habituellement préféré, car il permet de contrôler les émissions d'un contaminant à la source, empêchant sa dispersion dans l'aire de travail. Si nécessaire, utiliser des moyens mécaniques pour maintenir les niveaux de vapeur en dessous des directives d'exposition. Dans un espace confiné, observer
-----------------------	--

les règlements OSHA en vigueur.

Protection respiratoire: Aucune requise pour un travail effectué sous une ventilation adéquate. S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence.

Protection visuelle/ faciale: Sous des conditions normales, porter des lunettes de protection. En cas de probabilité raisonnable de contact avec le liquide, porter des lunettes protectrices contre les agents chimiques.

Protection cutanée: Utiliser des gants de protection en nitrile ou en caoutchouc. Utiliser, également, un survêtement de protection en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Section 9: Propriétés Physiques et Chimiques

État physique: liquide

Couleur: blanche

Odeur: menthe lorsque mouillé

Seuil d'odeur: ND

Gravité particulière: 0.7217

Point d'ébullition initial: 177°F

Point de congélation: ND

Pression de vapeur: ND

Densité de vapeur: > 1 (air = 1)

Taux d'évaporation: rapide

Solubilité: négligeable

Coefficient de distribution eau/huile: ND

pH: ND

Composés Organiques volatiles: Pds %: 63.8 g/L: 460 lb/gal: 3.8

Section 10: Stabilité et Réactivité

Stabilité: Stable

Conditions à éviter: Chaleur, étincelles, arcs de soudure, veilleuses, électricité statique ou toute autre source d'ignition

Matériaux incompatibles: Agents oxydants, acides, métaux terreux alcali ou alcalin, amines, agents réducteurs

Produits à décomposition dangereuse: Acide fluorhydrique et possiblement du fluorure de carbonyle; oxydes de carbone; variétés d'hydrocarbures; oxydes de soufre

Possibilité de réactions dangereuses: Non

Section 11: Information Toxicologique

Ce produit n'a pas subi d'études toxicologiques à long terme. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Toxicité aigue:

Composant	Oral LD50 (rat)	Dermique LD50 (lapin)	Inhalation LC50 (rat)
Isohexane	> 15 000 mg/kg	> 2 000 mg/kg	Aucunes données
Oxyde de méthyle	Aucunes données	Aucunes données	309 g/m ³ /4H
acétone	5 800 mg/kg	Aucunes données	50 100 mg/m ³ /8H
Cyclohexane	12 705 mg/kg	> 2,0 g/kg	> 4 044 ppm
Isobutane	Aucunes données	Aucunes données	658 000 mg/m ³ /4H
1,1-Difluoroéthane	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
Propane	Aucunes données	Aucunes données	Aucunes données
n-pentane	> 2 000 mg/kg	Aucunes données	364 g/m ³ /4H

Toxicité chronique:

Composant	OSHA Carcinogène	IARC Carcinogène	NTP Carcinogène	Irritant	Sensibilisateur
Isohexane	Non	Non	Non	E (moyen) / S (moyen)	Inconnu
Oxyde de méthyle	Non	Non	Non	E (modéré)	Inconnu
acétone	Non	Non	Non	E (modéré) / S (modéré) / R (moyen)	Inconnu
Cyclohexane	Non	Non	Non	E (moyen) / S (moyen)	Inconnu
Isobutane	Non	Non	Non	Non	Non
1,1 Difluoroéthane	Non	Non	Non	Non	Inconnu
Propane	Non	Non	Non	Non	Non
n-pentane	Non	Non	Non	E (modéré) / S (modéré)	Inconnu

E – œil	S – peau	R - Respiratoire
---------	----------	------------------

Toxicité reproductive: Aucune information disponible.
 Tératogénicité: Aucune information disponible.
 Mutagénicité: Aucune information disponible.
 Effets synergétiques: Aucune information disponible.

Section 12: Information Écologique

Ce produit n'a pas subi d'études écologiques. L'information suivante est disponible pour les composants de ce produit.

Écotoxicité: Aucune information disponible.
 Persistance / Dégradabilité: Aucune information disponible.
 Bioaccumulation / Accumulation: Aucune information disponible.
 Mobilité dans l'environnement: Aucune information disponible.

Section 13: Élimination

Classification déchets: Le liquide dispersé fait partie de l'élimination des déchets dangereux RCRA sur le plan de l'ignition portant le code de déchet D001. Les contenants pressurisés sont un déchet réactif de classe D003. (Vous reporter 40 CFR Part 261.20 – 261.33)

Les contenants aérosols vides peuvent être recyclés.

Toutes les activités d'élimination doivent respecter les réglementations fédérales, provinciales et municipales. Les réglementations municipales peuvent être plus rigoureuses que les exigences fédérales ou provinciales.

Section 14: Information pour le Transport

Département des transports É.-U. (terre): Biens de consommation, AAR-D

ICAO/IATA (air): Bien de consommation, ID8000, 9

IMO/IMDG (eau): Aérosols, UN1950, 2.1, Quantité limitée

Réserves spéciales Aucune

Section 15: Réglementation

Règlements fédéraux É.-U.:

Toxic Substances Control Act (TSCA) (Loi réglementant les substances toxiques):

Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire TSCA ou exemptés.

Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act (CERCLA):

Il existe des quantités à déclarer pour les ingrédients suivants: Acétone (5 000 lb), cyclohexane (1 000 lb)

Le National Response Center (800-424-8802) ou votre comité d'organisation en cas d'urgence local doit être immédiatement avisé de tous déversements ou fuites suite à la perte de l'un des ingrédients dont la quantité doit être déclarée.

Superfund Amendments Reauthorization Act (SARA) Titre III:

Section 302 Substances extrêmement dangereuses (EHS): Aucune

Section 311/312 Catégories de danger:	Risque d'incendie	Oui
	Risque réactif	Non
	Libération de pression	Oui
	Risque aigu pour la santé	Oui
	Risque chronique pour la santé	Non

Section 313 Produits chimiques toxiques: Ce produit contient les substances suivantes qui doivent être reportées selon la section 313 du titre III de la loi SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) de 1986 et 40 CFR Part 372:
Cyclohexane (15 %)

Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique:

Section 112 Polluants atmosphériques dangereux: Aucune

Règlements d'états É.-U.:

Loi de Californie sur l'eau potable et les toxiques (Prop 65):

Ce produit peut contenir les produits chimiques suivants, reconnus par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer, des déficiences de naissance et autre danger pour la reproduction: Aucune

Règlements COV sur les biens de consommation: Dans les états soumis à la réglementation sur les COV, ce produit est conforme comme adhésif en aérosol.

Droit fédéral à connaître:

New Jersey: 115-10-6, 67-64-1, 110-82-7, 74-98-6, 109-66-0
Pennsylvanie: 115-10-6, 67-64-1, 110-82-7, 74-98-6, 109-66-0
Massachusetts: 115-10-6, 67-64-1, 110-82-7, 74-98-6, 109-66-0
Rhode Island: 115-10-6, 67-64-1, 110-82-7, 74-98-6, 109-66-0

Réglementation canadienne:Règlements sur les produits contrôlés:

Ce produit a été classé conformément aux critères de risque des règlements sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient toutes les informations requises par les règlements des produits contrôlés.

Classe de risque SIMDUT: A, B5, D2B

Inventaire LIS canadien: Tous les ingrédients sont soit indiqués dans l'inventaire LIS ou exemptés.

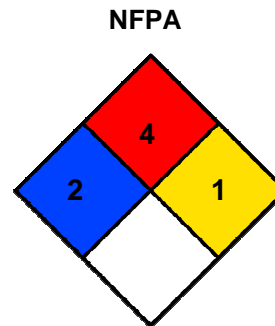
Réglementation Union Européenne:

Conformité RoHS: Ce produit est conforme à la Directive 2002/95/EC du Parlement européen et du Conseil du 27 janvier 2003. Ce produit ne contient aucune des substances interdites telles qu'énumérées à l'article 4(1) de la directive RoHS.

Réglementation complémentaire: Aucune

Section 16: Autres Informations

HMIS® (II)	
Santé:	2
Inflammabilité:	4
Réactivité:	1
EPP:	B



Valeur nominale entre 0 (aucun danger) à 4 (danger grave)

Préparé par: Michelle Rudnick
N°CRC: 03018
Date de révision: 07/06/2009

Modifications depuis la dernière révision: La fiche signalétique a été reformatée afin de satisfaire aux exigences canadiennes en matière de règlements sur les produits contrôlés.

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Industries ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux Industries CRC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists
CAS: Registre CAS
CFR: Code des règlements fédéraux
DOT: Département des transports
LIS: Liste intérieure des substances
g/L: Grammes par litre
HMIS: Système d'identification des matériaux dangereux
IARC: Agence internationale pour la recherche sur le cancer
IATA: Association du transport aérien international
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses
OMI: Organisation maritime internationale
lb/gal: Livres par gallon
CL: Concentration létale
DL: Dose létale

ND Non applicable
N.R. Non défini
NIOSH: National Institute of Occupational Safety & Health
NFPA: National Fire Protection Association
NTP: Programme national de toxicologie
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PMCC: Méthode Pensky-Martens en vase clos
EPP: Équipement de protection personnelle:
ppm: Parties par million
RoHS: Restriction des substances dangereuses
STEL Limite d'exposition de courte durée
TCC: Méthode Tagliabue en vase clos
TWA: Moyenne pondérée dans le temps
SIMDUT: Système d'information sur les matières
dangereuses utilisées au travail